

Relevé de conclusions du Conseil de laboratoire du 18 Janvier 2016

Membres présents : Mathieu Bertin, Viviane Bigot, Corinne Boursier, Norbert Champion, Yan Delorme, Jean-Hugues Fillion, Benjamin Godard, Pascal Jeseck, Thibaut Le Bertre, Franck Le Petit, François Levrier, Darek Lis, Nicolas Moreau, Olivier Parisel, Philippe Salomé, Benoit Tabone

Membres excusés : Andrea Ciardi, Franck Delahaye, Isabelle Guinouard

Invités : Laurent Girot (pour le point Budget), Christof Janssen (point sur l'action du correspondant pour l'Europe et l'International de l'INP)

La réunion est ouverte à 9h30 en salle Danjon à l'Observatoire de Paris.

1. Approbation du Compte rendu du Conseil de Laboratoire du 22 Septembre 2015

Le compte rendu du Conseil de laboratoire du 22 Septembre 2015 est approuvé à l'unanimité sous réserve de la prise en compte d'une remarque de Thibault Le Bertre sur la partie « budget » du point 3 « Informations du directeur ».

2. Approbation du règlement intérieur du LERMA

Le nouveau règlement intérieur du LERMA est approuvé par le conseil à l'unanimité. Les règlements intérieurs des départements de l'Observatoire devant être homogènes il reste malgré tout la possibilité de devoir modifier le point sur la confidentialité s'il n'est pas validé par le GEPI dans la version proposée par le CNRS et qui a été reprise par le LERMA.

3. Procédure Visiteur Longue Durée

Le Conseil a approuvé les modifications suivantes de la procédure d'attribution des « visiteurs longue durée (VLD) » du 2 juillet 2014 :

- Validation des demandes dossier par dossier et pas par liste ;
- Limitation à 6 mois de l'accueil VLD pour les anciens contractuels notamment les anciens post-doctorants à la recherche d'un contrat. Les demandes inférieures à 6 mois ne seront pas évaluées par le Conseil.

4. Procédure de fermeture des comptes informatiques

Le Conseil a validé la procédure de fermeture des comptes mail et informatique pour les personnes ayant cessé toutes activités avec le Laboratoire depuis un an. Si demande : redirection des messages pendant un an (service proposé par la DIO). Les données restées sur les machines du LERMA qui n'auraient pas été sauvegardées seront perdues le délai d'un an passé.

La séance est levée à 12h22. Une prochaine réunion est prévue pour le mois de Mai